

La première étude d'opportunité

Première étape d'une candidature, l'étude portée par le Conseil régional Centre-Val de Loire a été **réalisée au cours de l'année 2019** et supervisée par un comité de pilotage multi partenarial. Le premier travail a été de définir un périmètre. Basé sur les caractéristiques géographiques, paysagères et patrimoniales, il comprend 133 communes pour 3010 km². Huit communes du Berry St-Amandois situées à l'extrême nord-est en zone de Champagne berrichonne n'ont pas été retenues tandis 4 communes jouxtant la vallée de la Creuse ont été ajoutées.

Puis le consultant s'est appuyé sur les données de diverses études, complétée d'une série d'entretiens, d'ateliers collectifs et d'un forum de concertation, pour réaliser un rapport dont les conclusions d'opportunité se sont révélées favorables à la poursuite. Le comité de pilotage l'a approuvé le 25 septembre 2019.

Les 2 syndicats de pays ont respectivement délibéré favorablement en octobre et décembre 2019 sur les conclusions et pour poursuivre le processus.

Enfin, le **Conseil régional**, compétent pour le portage, **a délibéré à l'unanimité le 15 mai 2020 pour engager la procédure de classement**. Le dossier a été transmis au préfet de région le 22 juin 2020. C'est le point de départ du délai de 6 mois pour l'avis d'opportunité du Préfet de région.

L'avis d'opportunité du Préfet de région

Le Préfet de région a **rendu son avis le 24 décembre 2020**, après avoir consulté le Comité National du Patrimoine Naturel et la Fédération nationale des parcs Naturels régionaux. Préalablement une **visite du territoire des rapporteurs nationaux a été organisée les 13 et 14 octobre**. Une délégation de 7 personnes (DREAL et ministère de l'environnement, CNPN, fédération nationale des PNR) a été accueillie pour découvrir 12 sites ou points d'arrêts ou temps d'échanges permettant d'aborder autant de thèmes, tels que : agriculture, bocage, biodiversité, problématique de l'eau, culture et éducation à l'environnement, économie autour de l'artisanat d'art, culture immatérielle berrichonne et biodiversité domestique, protection de sites naturels, développement touristique... A chaque arrêt il a été présenté les richesses, les fragilités, les enjeux et une discussion autour des plus-values possibles du PNR.

► un avis favorable sous réserves

L'initiative de création du PNR Sud Berry est une démarche favorable au développement de **ce territoire qui présente le potentiel nécessaire pour répondre aux critères de classement**. Toutefois, le projet présente actuellement une incertitude sur la capacité du futur PNR à assurer pleinement son rôle dès la création du parc, sur la totalité du périmètre proposé au regard des caractéristiques du territoire. Afin de lever les réserves [...], il est donc nécessaire d'une part, d'**ajuster le périmètre d'étude** du parc afin de renforcer sa cohérence et son intérêt patrimonial, d'autre part, **formaliser dans ses grandes lignes, un "pré-projet"** qui affirmerait plus clairement la détermination et les ambitions du territoire en adéquation avec les missions d'un PNR".

Etude d'opportunité révisée

Sur ces considérations et au vu de la nécessité de présenter les évolutions requises sur la base du périmètre revue devant les instances, le Conseil régional a lancé une étude complémentaire afin d'aider les acteurs du territoire à répondre aux réserves et ajuster le dossier.

Ajustement du périmètre	Réalisé	Retrait de 31 communes des secteurs nord et est Berry St-Amandois ⇒ périmètre à 102 communes centré sur le bocage du Boischaut et de la Marche entre vallée du Cher et vallée de la Creuse (<i>acté</i>)
Création d'une structure de préfiguration (de portage du projet)	En cours	Travaux de recherche et d'analyse comparée des différents modèles (<i>réalisé</i>) Analyse juridique des scénarios possibles d'évolution des Pays et de la structure de préfiguration suite à la création du PNR (<i>à venir - septembre 2023</i>) Détermination des composantes de la future structure : statuts, adhérents, financement, personnel (<i>à réaliser</i>)
Définition des grandes orientations de la charte	A faire	S'appuyer sur les travaux de l'étude PNR de 2020 et les compléter des études locales des 2 Pays réalisées depuis 2019. Partager les enjeux en ateliers